



ARRÊTÉ

N° : 2023-29

Exécutoire le : 24 NOV. 2023

Publié / Notifié le : 24 NOV. 2023

Visé le : 23 NOV. 2023

Arrêté portant délégation de signature à Madame Ingrid FABRE Responsable du service communication

Le Président de Grand Lac,

- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 15 juillet 2020, relatif à l'élection du Président de Grand Lac,
- Vu l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Président d'une communauté d'agglomération à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature aux responsables de service,

Considérant que Madame Ingrid FABRE occupe les fonctions de responsable du service Communication de Grand Lac, et qu'il convient donc, afin d'assurer le bon fonctionnement du service, de lui donner délégation de signature,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : DELEGATION DE SIGNATURE

Madame Ingrid FABRE, Responsable du service communication de Grand Lac, est déléguée sous mon contrôle et ma responsabilité pour signer les bons de commandes et les devis inférieurs à 10 000 € HT dans le cadre de ses fonctions et dans la limite du budget, ainsi que les bordereaux d'envoi.

ARTICLE 2 : ABROGATION

Le présent arrêté abroge l'arrêté 2020-47 en date du 27 juillet 2020 portant délégation de signature à Madame Julie ECALARD.

ARTICLE 3 : MESURES EXECUTOIRES

Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Savoie.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet ;
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'une Instance auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 15 novembre 2023

Le Président,
Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté 2023-29 : Arrêté portant délégation de signature à Madame Ingrid FABRE - Responsable du service communication -

Date de transmission de l'acte : 23/11/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 23/11/2023

Numéro de l'acte : ar623 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231115-ar623-AI

Date de décision : 15/11/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature
5.5.2. Autres